

Mobilités

NOUVELLES MOBILITÉS, Nouveaux services

Climat, air, énergie et santé, cohésion sociale et territoriale, dépendance vis-à-vis de ressources non renouvelables, qualité et partage des espaces publics, finances publiques... les mobilités sont au cœur des défis des territoires.

L'Agence accompagne les territoires de la région grenobloise et le Smmag sur ces grands enjeux. À travers son expertise et ses outils, comme l'[Observatoire des déplacements](#) qui éclaire les partenaires et favorise une vision partagée, l'Agence met au service de ses partenaires son approche intégrée entre les systèmes de transports, l'organisation territoriale et les pratiques de déplacement. Les données issues de l'enquête mobilité du Smmag, appuyé par l'Agence et le Cerema, participent également à l'éclairage des acteurs, pour élaborer des politiques de mobilité adaptées aux besoins et coordonnées à l'échelle de l'aire grenobloise.

Bien qu'encore très loin derrière l'usage individuel de la voiture, les nouvelles mobilités se développent à vive allure... propulsées par l'essor du numérique. Plateformes de mise en relation, bornes de location, applications dédiées, développement de la géolocalisation, déverrouillage d'une voiture en autopartage... De nouveaux services apparaissent, qui facilitent aujourd'hui l'information et l'accès des usagers à ces nouveaux modes de déplacements.

Quels sont ces nouveaux services proposés autour des nouvelles mobilités sur la région grenobloise ? Comment le numérique contribue à leur essor ? Quels ont été les impacts de la crise sanitaire ? Quels sont les enjeux de demain pour les territoires ?



VOUS AVEZ DIT NOUVELLES MOBILITÉS ?

Éco-mobilité, mobilités douces, durables, partagées ou alternatives, micro-mobilité, modes actifs, nouvelles mobilités... Le vocabulaire autour de la mobilité et des déplacements a fleuri ces dernières années. Dans la Loi d'orientation des mobilités (Lom) votée en décembre 2019, les nouvelles mobilités intègrent le covoiturage, l'autopartage et les modes actifs (vélo, marche, trottinette)... mais également les mobilités numériques et innovantes (vélo à assistance électrique, véhicule autonome...).

> L'étude [Benchmark sur les mobilités innovantes](#) réalisée par le réseau des agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes (urbA4), est disponible sur le site de l'Agence.

LE COVOITURAGE

DE NOUVELLES EXPÉRIMENTATIONS

Comme partout en France, le covoiturage, très largement encouragé par les collectivités, connaît ces dernières années un développement important dans l'aire grenobloise. On assiste ainsi à une multiplication d'infrastructures et de services de covoiturage dont l'objectif est de saisir l'opportunité du phénomène « Blablacar » (du covoiturage occasionnel et de moyenne et longue distance) pour créer les conditions favorables à l'émergence du covoiturage du quotidien.

Au sein de l'aire grenobloise, plusieurs initiatives sont en cours.

Illicov : lignes de covoiturage

Proposé par la start up La roue verte, ce service développe des lignes de covoiturage en rabattement vers les transports en communs métropolitains et sur des trajets domicile-travail. Il permet la prise en charge de passagers à des points d'arrêt, dans le sens des pointes de trafic, avec une garantie de départ. D'abord expérimenté entre Lans-en-Vercors et Seyssins sans subvention publique, le service a été développé en juin 2019 entre Tencin et Grenoble suite à un appel d'offre du Département de l'Isère. Suite à l'interruption du service en raison de la crise sanitaire, Illicov mène une réflexion pour identifier les territoires sur lesquels le développement de lignes de covoiturage serait le plus pertinent.

RézoPouce : covoiturage spontané gratuit

À partir d'un système basique de panneaux, ce service vise à redévelopper une forme d'autostop : le covoiturage spontané. Implanté massivement dans le Vercors, la Chartreuse, le Grésivaudan, le Pays Voironnais, il poursuit son développement en Matheysine (via le Département de l'Isère) et la Métropole grenobloise. En début d'année, RézoPouce a fusionné avec Mobicoop (plateforme de covoiturage libre et gratuite) pour former une coopérative de la mobilité partagée.

M'Covoit - Lignes+

Pour simplifier les déplacements partagés et l'utilisation de la voie dédiée, le Smmag a créé un service de covoiturage pour les trajets domicile-travail depuis et vers Grenoble, baptisé M'Covoit - Lignes+. Cette ligne de covoiturage entre le Voironnais et la Métropole de Grenoble, et entre Le Grésivaudan et la Métropole de Grenoble, ne nécessite aucune réservation et indemnise les conducteurs. Ce service de lignes de covoiturage garantit le trajet du passager en heures de pointe, via le déclenchement de l'assistance si aucun conducteur ne s'est arrêté au bout de 15 minutes.

Mov'Ici : plateforme régionale

Organisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la plateforme met en relation gratuitement des conducteurs voyageant avec des places libres dans leur véhicule et des passagers souhaitant faire le même trajet, sur l'ensemble de la région. Une application dédiée au covoiturage spontané a été créée pour favoriser le covoiturage du quotidien.



Panneau de covoiturage en milieu rural

CHIFFRES CLÉS

1 voie de covoiturage ouverte en 2020

7 lignes de covoiturage M'Covoit'Ligne +

15 bornes à boutons poussoirs de covoiturage dans la métropole grenobloise et sur le plateau du Vercors

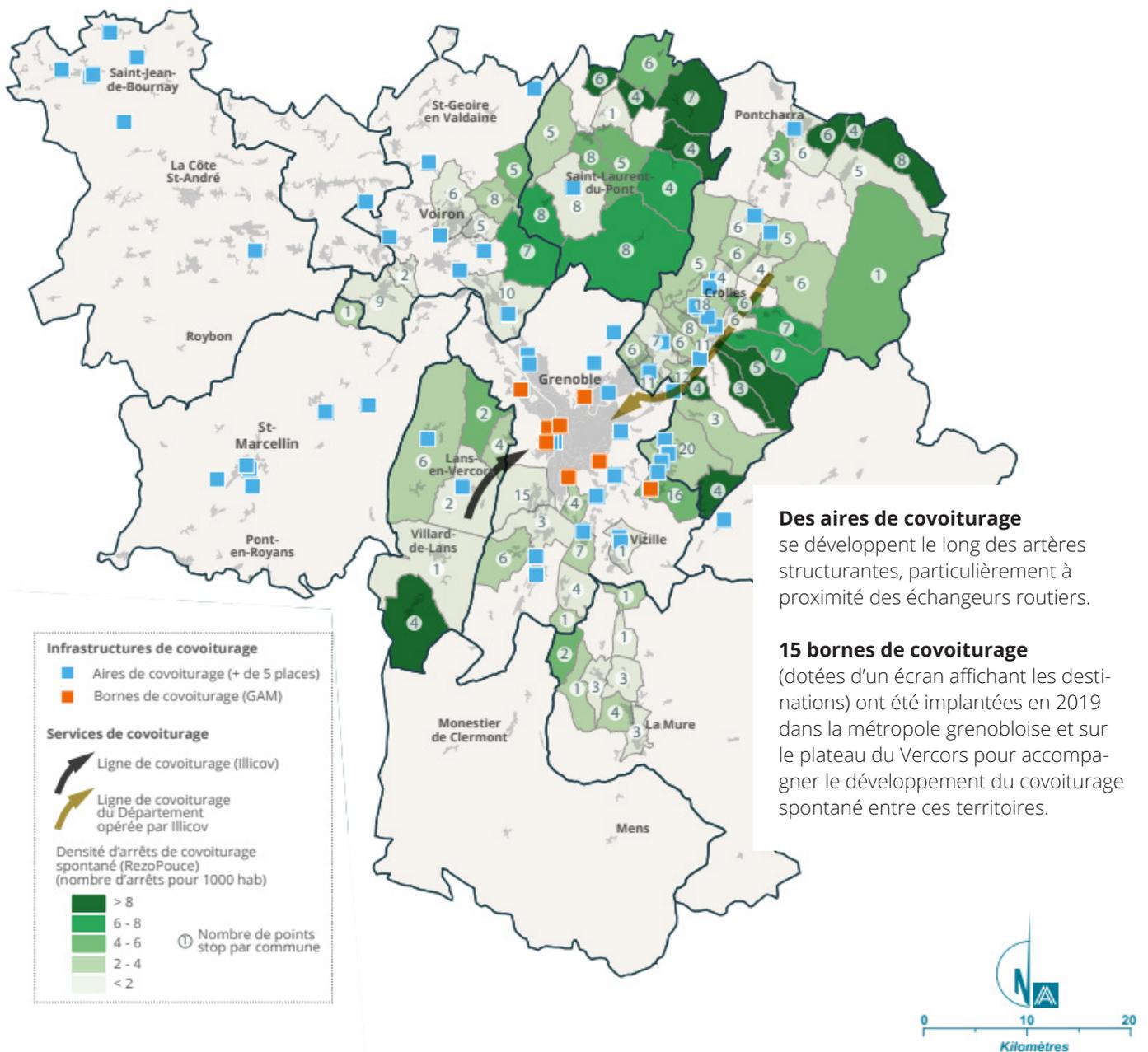
100 points d'arrêts de covoiturage spontané « RézoPouce »



L'ÉCLAIRAGE DE L'EXPERT, Clément Drevet, chargé d'études territoires et mobilité

Blablacar a révolutionné le covoiturage longue distance au début des années 2000. D'autres plateformes et services ont depuis vu le jour sur les territoires, tels que Mov'ici, plateforme de mise en relation portée par la région Auvergne-Rhône-Alpes, RezoPouce spécialisés dans l'autostop au quotidien et Illicov, covoiturage spontané. La voie de covoiturage sur l'A48 mise en place l'année dernière vers Grenoble, associée aux lignes de covoiturage M'Covoit'Ligne +, viennent compléter ce panorama. L'enjeu est désormais à la lisibilité de l'offre, pour que l'utilisateur s'y retrouve et que le covoiturage domicile-travail trouve toute sa place dans la chaîne de la mobilité.

Les infrastructures dédiées au covoiturage



L'AGENCE EN ACTION

- En 2017, elle a accompagné le SCoT de la région grenobloise dans l'élaboration d'une [charte partenariale du covoiturage](#), travaux qui ont participé à l'ouverture de la voie de covoiturage sur l'A48 en septembre 2020.
- En 2020, Grenoble-Alpes Métropole et le Smmag ont sollicité l'Agence d'urbanisme pour la réalisation d'une étude [sur les points de covoiturage](#). Elle a ainsi identifié les secteurs où développer des aménagements permettant la prise en charge des covoitureurs.

L'AUTOPARTAGE

L'ALTERNATIVE À LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE

Le développement de l'autopartage est une orientation du Plan de déplacements urbains (PDU) de la métropole grenobloise (voté en 2019) : il propose une alternative crédible à la possession de la voiture individuelle.

L'autopartage peut se définir comme la mise en commun d'un véhicule permettant ainsi d'optimiser l'usage d'une voiture. C'est un levier pour réduire l'équipement et l'usage automobile des ménages.

Dans les faits, on distingue trois types d'autopartage :

- **L'autopartage en boucle, ou l'autopartage historique** : l'utilisateur réserve un véhicule et l'emprunte dans une «station» et doit le rendre au même endroit en fin de location.
- **L'autopartage «en trace directe» ou «one way»** : il se différencie de l'autopartage classique par la possibilité de stationner le véhicule à un endroit différent de celui où il a été emprunté.
- **L'autopartage en «freefloating» ou «flotte libre»** : il se caractérise par la possibilité pour l'utilisateur de stationner son véhicule où il le souhaite, dans un périmètre défini.

L'AUTOPARTAGE

Il est défini par le code des transports (art. L1231-14) comme « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules[...] pour le trajet de son choix et pour une durée limitée ».

CHIFFRES CLÉS

142 véhicules
Citiz

30 véhicules
Citiz Yea! sur
le périmètre
du Smmag (Métropole,
Grésivaudan et Pays
Voironnais)

3000
clients



Stationnement autopartage,
à Grenoble.

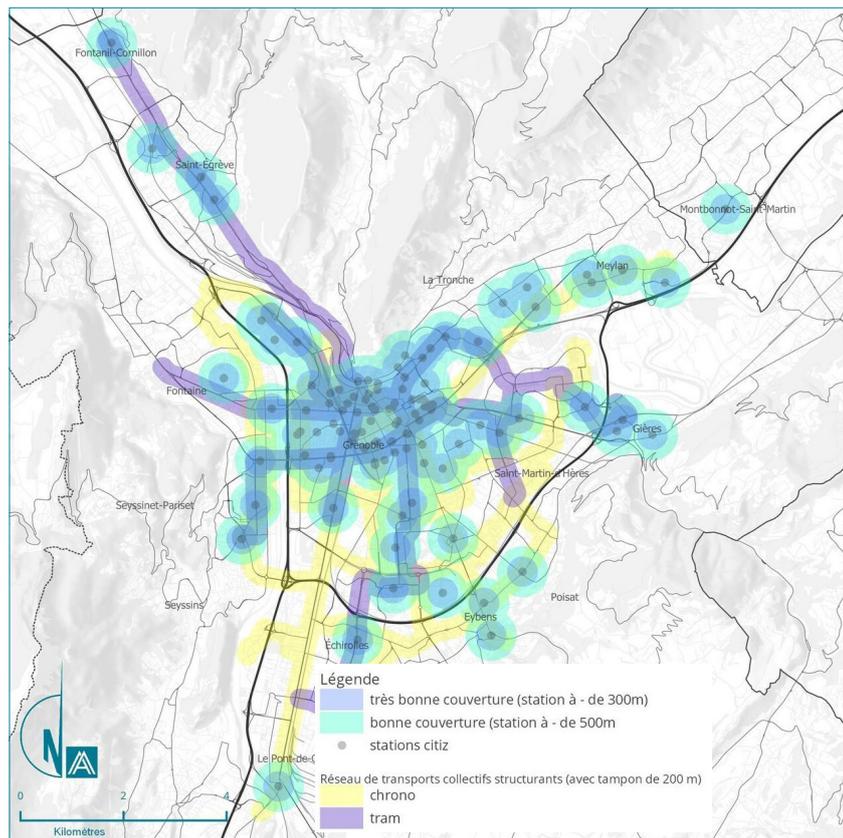


L'ÉCLAIRAGE DE L'EXPERT

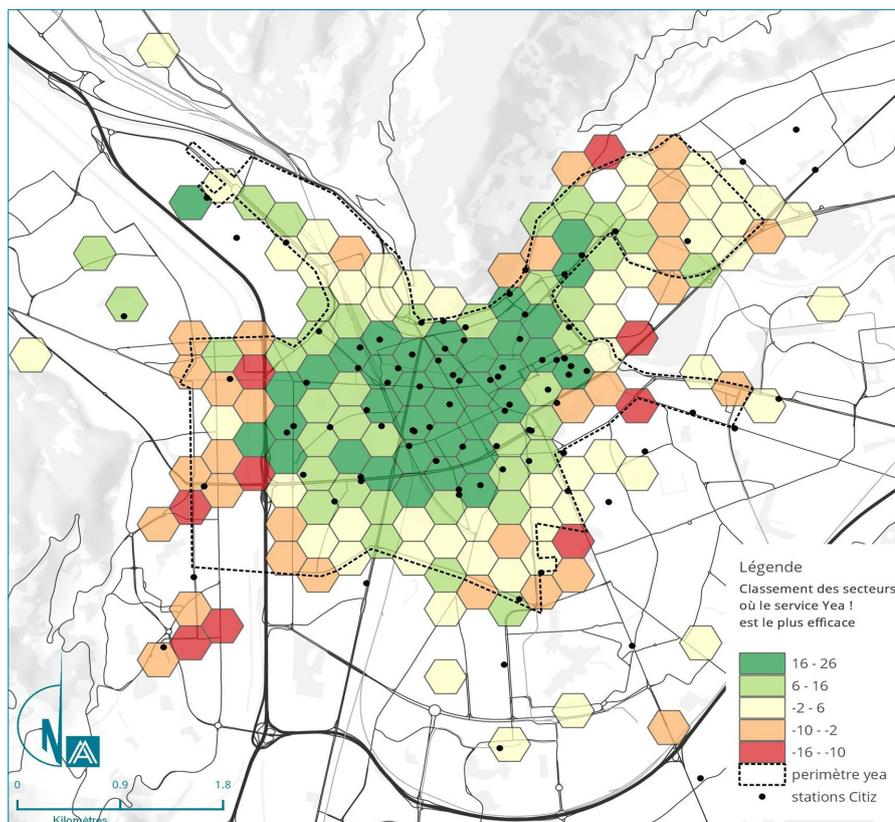
L'autopartage a été sous les feux des projecteurs avec le service Autolib' en région parisienne. Aujourd'hui, une vingtaine de structures différentes jouent des coudes pour se faire une place dans les villes françaises.

Citiz Alpes-Loire propose sur le territoire du Smmag, 142 véhicules et compte environ 3 000 clients. Faire connaître l'autopartage, diversifier la flotte de véhicules, proposer de nouveaux services en s'appuyant sur les grands pôles multimodaux (les gares TER en premier lieu) et des entreprises volontaires font partie des leviers de développement de ce réseau coopératif d'autopartage.

Couverture du territoire par l'autopartage en boucle Citiz



Classement des secteurs de dépose des véhicules Yea selon un scoring



L'AGENCE EN ACTION

Grâce à une exploitation fine des données de Citiz Alpes Loire, l'Agence a mené un [diagnostic complet de l'autopartage](#) dans la région grenobloise, afin d'essayer d'identifier les clefs permettant son bon fonctionnement.

L'objectif : esquisser des pistes pour une montée en puissance de ce nouveau mode d'utilisation de la voiture dans l'aire grenobloise.

LE VÉLO

LE VÉLO ET SES SERVICES ASSOCIÉS GAGNENT DU TERRAIN

Sur l'aire grenobloise, les aménagements cyclables mis en place en particulier dans la métropole, ont fortement participé au développement du vélo.

Les lignes Chronovélo, au nombre de 4 aujourd'hui, relient sur 22 km les communes de la Métropole entre elles et traversent Grenoble. Ces lignes, à l'instar du service MétroVélo, sont l'un des symboles de la politique cyclable mise en place par la Métropole et le Smmag ces dernières années. L'ambition affichée est d'aménager un réseau de 49 km.

Au-delà du mode de transport et des aménagements urbains, la nouveauté réside dans les services associés, qui facilitent l'utilisation du vélo. Politique tarifaire avantageuse, libre-service, location courte et longue durée, réparation, consignes, applications... Les nouveaux services, facilités pour certains par le numérique, se développent dans l'aire grenobloise :

- **Le service MétroVélo** qui via ses Agences mobilité fixes ou mobiles (à l'échelle du Smmag) participent à la sensibilisation à la pratique du vélo. Il propose de nombreux services : location en premier lieu avec une offre exhaustive de vélos, animation, marquage, cours de vélo (stage de remise en selle, réparation...),
- **Des consignes pour les accessoires vélo ou pour stationner les vélos** sont proposées sur l'ensemble de l'aire grenobloise via MétroVélo. Au sein de la Métropole, le service Minibox est pérennisé depuis juin 2018. Complémentaire aux dispositifs de consignes déjà existants, la Minibox se présente sous la forme d'une petite boîte métallique capable d'accueillir cinq vélos, installée dans la rue ou les espaces publics. Elle s'adresse à des cyclistes qui ne disposent pas d'une place de stationnement en consigne, à proximité de leur domicile ou lieu de travail,
- **Des stations de réparation et de gonflage de vélos** ont été installés récemment le long des ChronoVélo,
- **Le covélotage** a été lancé en octobre 2020 par Métrovélo et le Smmag pour partager un itinéraire commun entre cyclistes, dans l'entraide et la convivialité,
- En dehors des services hébergés par MétroVélo, **des espaces de stationnement dédiés** ont été mis en place pour les trottinettes (TIER) et vélos électriques (Pony) pour éviter le stationnement anarchique dans les rues...

MICRO-MOBILITÉ

Ce terme regroupe l'ensemble des déplacements et des modes de déplacements individuels idéals pour les courts trajets, tels que les hoverboard, les trottinettes électriques, les gyroroues, les skateboards électriques...

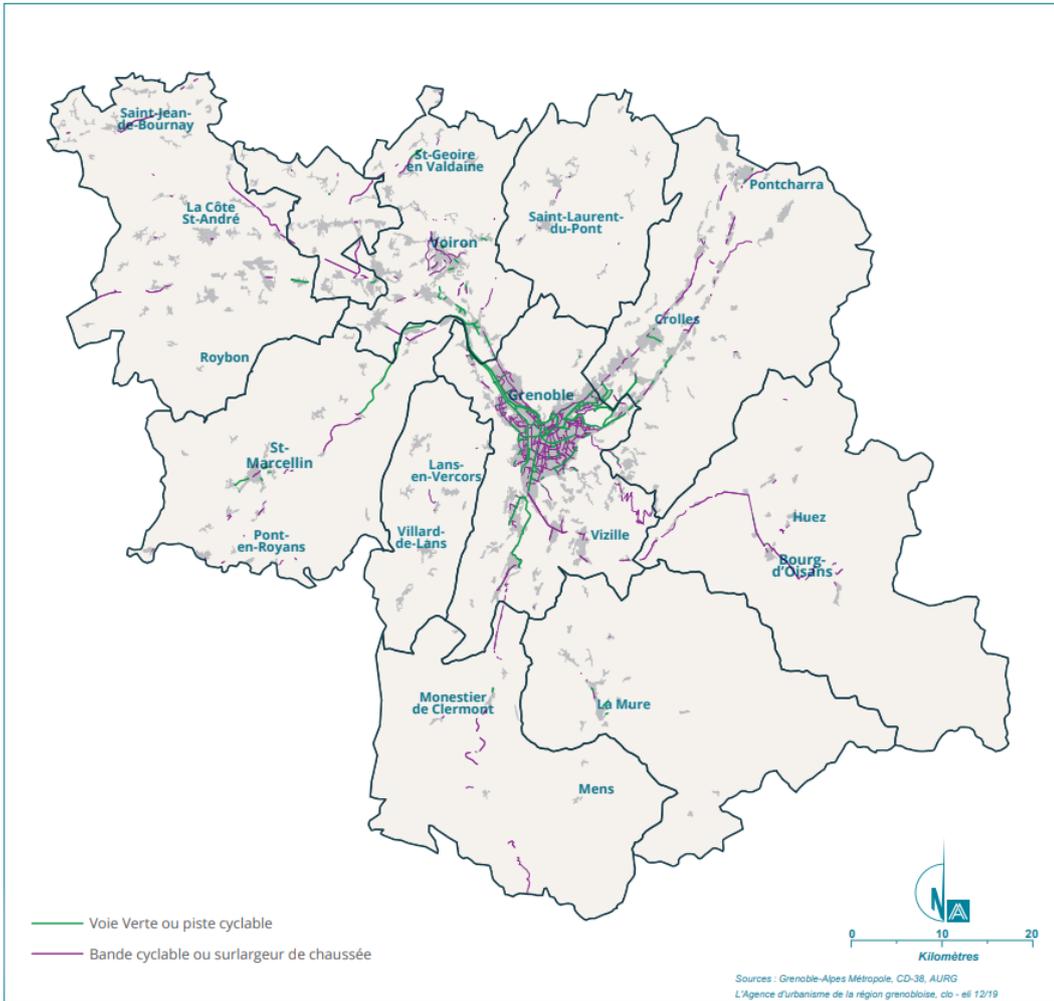


L'ÉCLAIRAGE DE L'EXPERT

Concernant les services de mobilité emblématiques autour du vélo, VéloV (à Lyon) et Vélib' (Paris) constituent aujourd'hui une référence internationale en matière de système de vélos en libre-service. Ils ont participé dans bon nombre de territoires à la redynamisation du vélo en milieu urbain. Dans la Métropole grenobloise, depuis 2004, le service Métrovélo en est la déclinaison locale, avec non pas un service en libre-service mais un service de location « de 1 jour à 1 an ». Une large gamme de vélos (classique, biporteur, triporteur, allongé, pliant, à assistance électrique...) est proposée aux usagers, ainsi que des services associés qui se développent progressivement : réparation, consignes, conseils, équipements et accessoires...

Depuis mai 2021, les Vélos à assistance électrique (VAE) double-Pony (pour rouler à deux !) en libre-service viennent compléter l'offre actuelle sur la région grenobloise.

Infrastructures cyclables existantes recensées à l'été 2019



Métrovélo Box (à gauche) et compteur de vélo (à droite), à Grenoble

La crise sanitaire, avec son cortège de conséquences et de mutations (gestes barrières, télétravail, boom du vélo...) a fait évoluer les comportements de mobilité à court terme. Si elle ne remet pas fondamentalement en cause les enjeux et stratégies identifiées dans les documents cadre (SCoT de la Greg, PDU de l'agglomération grenobloise, PLUi...), elle semble conforter certaines priorités d'action, comme la réduction des besoins de déplacement, le report vers les modes sobres en énergie, le soutien aux ménages en difficulté, l'accélération de certains changements de pratiques...

Ce contexte incite l'Agence à renforcer ses capacités de veille et d'analyse, à mieux intégrer les dimensions « cadre de vie, bien être & santé » dans les études de mobilité pour mieux soutenir le Smmag et les territoires dans les phases amont de définition des projets d'espaces publics, d'infrastructures et de services de mobilité.

UNE COORDINATION NÉCESSAIRE

La montée en puissance des services de vélo et de mobilités partagées constituent un levier crucial pour atteindre les objectifs fixés dans le PDU :

- développement du vélo dans le cœur dense et le périurbain de la Métropole, grâce notamment à l'essor du Vélo à assistance électrique,
- covoiturage pour les déplacements d'échanges entre le périurbain et le cœur métropolitain.

La multiplication de ces services, qui n'ont pas tous besoin de l'aval des pouvoirs publics, cause déjà ou va causer d'importants dysfonctionnements (aire de covoiturage « sauvage » qui déborde sur une route de campagne, encombrement des trottoirs par des vélos ou trottinettes, mise en auto-partage de véhicules inadaptés...). Repenser l'espace public, en intégrant la diversité des modes de déplacements, est l'une des conditions pour inciter les usagers à utiliser les services et assurer une bonne cohabitation entre eux.

Coordonner l'offre entre les territoires, la rendre davantage lisible pour les usagers, repenser l'aménagement de l'espace public, s'adapter aux besoins et développer des services associés font partie des enjeux des acteurs de la mobilité à l'échelle de l'aire grenobloise.



POUR ALLER PLUS LOIN

Grand A #3 Numérique (2019)

- [Nouvelles mobilités et services connectés, des expériences qui roulent](#)
- [Véhicule autonome, une voie d'innovation pour la métropole grenobloise](#) Transfo, janvier 2019
- [Atelier IUGA/Agence : le covoiturage, porteur de nouvelles centralités ?](#)
- [Le monde de la mobilité s'empare de la boîte numérique : l'exemple du pass métropolitain](#)
- [Covoitureurs à la trace, la carte de Grand A](#)